

Note de service

À : Kenneth Russell, Conseiller juridique, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

De : Stephen Cartwright

Date : Le 9 septembre 2005

Objet : Amélioration au calcul du ^{nouveau}TDC de 2002 et 2003

Introduction

Il a été porté à notre attention que la source de données servant à déterminer le chiffre de la hausse mensuelle utilisé pour calculer le Coût total du marché (le « CTM ») a besoin d'être amélioré. La SIGMÉ publie un rapport sommaire mensuel du marché dans lequel elle fait état de points de données servant à calculer le CTM. Depuis l'ouverture du marché jusqu'en mai 2003, les frais de la hausse mensuelle n'étaient indiqués que dans l'article 1.6 du rapport mensuel et ce chiffre était utilisé dans le calcul du CTM. Après mai 2003, dans son sommaire mensuel du marché la SIGMÉ a commencé à publier deux séries de frais de hausse mensuelle – le chiffre initial figurant à l'article 1.6 plus un autre chiffre dans le tableau récapitulatif intitulé « Summary of Wholesale Market Electricity Charges in Ontario's Competitive Market Place » (sommaire des frais de service du marché de gros dans le marché concurrentiel de l'Ontario), qui se trouve actuellement dans l'article 8 du rapport.

Les représentants de la SIGMÉ ont fait savoir que les frais de la hausse figurant à l'article 1.6 sont essentiellement un sous-ensemble de la hausse mensuelle indiquée dans le tableau de l'article 8. Les chiffres de l'article 1.6 comprennent des coûts liés aux services exploités à contrat comme la capacité de redémarrage à froid, la prise en charge de tension et le service de régulation, mais les chiffres de l'article 8 comprennent aussi d'autres frais et rabais en rapport avec l'exploitation du marché de l'électricité en Ontario. Ces éléments renferment les frais et rabais liés à l'achat ou la vente d'énergie en situations d'urgence, le rabais des marchés d'alimentation locaux, le débit pour recouvrement du coût de production garanti, le débit pour réponse à la demande et tout autre ajustement au rabais mensuel contenu à l'article 1.6. Ces éléments divers entrant dans la hausse mensuelle de l'article 8 peuvent être positifs ou négatifs et donc le chiffre de l'article 8 peut être plus élevé ou moins élevé que l'estimation de la hausse mensuelle de l'article 1.6. Ces frais et rabais divers devant s'appliquer aux clients directement branchés, il a été décidé que le calcul du CTM serait actualisé afin de comprendre la hausse mensuelle de l'article 8 ce qui serait conforme à la lettre et à l'esprit de l'avant-projet du document de travail daté du 24 juin 2002 préparé par le comité de travail composé de représentants de la SFIÉO et de IPPSO.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le chiffre de la hausse mensuelle qui se trouve à l'article 8 n'est publié par la SFIÉO que depuis juin 2003. Les représentants de la SFIÉO nous ont également appris que les chiffres de hausse mensuelle publiés dans le rapport mensuel depuis juin 2002, ne représentent pas les résultats définitifs. Donc, pour pouvoir actualiser le calcul du CTM et du ^{nouveau}TDC pour toute la période après l'ouverture du marché, Navigant Consulting a demandé à la SFIÉO de fournir les chiffres définitifs de hausse mensuelle pour l'article 8 pour la période

allant de mai 2002 jusqu'à juin 2005. Les chiffres fournis par la SFIÉO sont annexés à cette note. Navigant Consulting et un représentant des PPÉ rencontreront des représentants de la SFIEO afin de déterminer comment cette dernière entend dorénavant disséminer publiquement les chiffres définitifs de la hausse mensuelle.

À partir des chiffres définitifs de la hausse mensuelle fournis par la SFIÉO, Navigant Consulting a été en mesure d'actualiser les résultats pour le CTM et le nouveau TDC pour les périodes de 2002 et 2003. Le nouveau TDC définitif de 2004 et le nouveau TDC intérimaire de 2005 sont fondés sur la même hausse mensuelle de l'article 8 et les résultats de ces calculs sont expliqués dans une note séparée.

Actualisation du CTM et du nouveau TDC de 2002

Le Coût total du marché (CTM) de 2002 pour 115kV actualisé en se servant du chiffre de hausse mensuelle de l'article 8 est 6,1295 cents/kWh, ce qui est légèrement plus bas que le chiffre initial de 6,1322 cents/kWh dérivé du chiffre de hausse mensuelle de l'article 1.6. Le tableau ci-dessous montre également les frais de service du marché de gros, nouveaux et précédents, qui renferment la hausse mensuelle.

Tableau 1 – Coût total du marché de 2002 pour 115kv

STATISTIQUES MENSUELLES		Janv.	Févr.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc	Total
TAUX RÉGLEMENTÉS (RÉELS pour 115 kv)														
Frais d'énergie														
Période de pointe	c/kWh	5,33	5,33	5,33	4,72									
Période creuse	c/kWh	4,12	4,12	4,12	3,05									
Frais de demande	\$/kWmth	12,84	12,84	12,84	8,91									
														Moyenne
FRAIS DU MARCHÉ														
PHEO	c/kWh					2,919	3,513	5,810	6,418	7,519	4,866	4,938	5,627	5,2013
FSMG	c/kWh					0,363	0,397	0,959	0,929	1,269	0,519	0,482	0,579	0,6869
				FSMG précédent		0,363	0,397	0,964	0,935	1,281	0,522	0,483	0,584	0,6911
Tx réseau	\$/kWmth					2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	
Tx branchement	\$/kWmth					0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	
TDC	c/kWh					0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	
Rabais	c/kWh					(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	
CALCUL DU COÛT TOTAL DU MARCHÉ														
Coût total du marché par mois	c/kWmth	4 775	4 440	4 736	3 675	2 622	3 001	5 216	5 646	6 513	4 187	4 088	4 797	
Coût total annuel du marché	c/kWhydr													53 694
CTM = coût total du marché	c/kWh													
														CTM actualisé 6,1295
														CTM précédent 6,1322

Le Coût total du marché (CTM) de 2002 pour 230kV actualisé en se servant du chiffre de hausse mensuelle de l'article 8 est 6,1121 cents/kWh, ce qui est légèrement plus bas que le chiffre initial de 6,1148 cents/kWh dérivé du chiffre de hausse mensuelle de l'article 1.6.

Tableau 2 – Coût total du marché de 2002 pour 230kv

STATISTIQUES MENSUELLES		Janv.	Févr	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
TAUX RÉGLEMENTÉS (RÉELS pour 230														
Frâis d'énergie														
Pointe	c/kWh	5,33	5,33	5,33	4,72									
Hors pointe	c/kWh	4,12	4,12	4,12	3,05									
Prime de puissance	\$/kWmth	12,46	12,46	12,46	8,53									
														Moyenne
TAUX DU MARCHÉ														
PHEO	c/kWh					2,919	3,513	5,810	6,418	7,519	4,866	4,938	5,627	5,2013
FSMG	c/kWh					0,363	0,397	0,959	0,929	1,269	0,519	0,482	0,579	0,6869
				FSMG précédent										0,6911
Tx réseau	\$/kWmth					2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	
Tx branchement	\$/kWmth					0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	
TDC	c/kWh					0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	
Rabais	c/kWh					(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	(0,949)	
CALCUL DU COÛT TOTAL DU MARCHÉ														
Coût total du marché par mois	c/kWmth	4,737	4,402	4,698	3,637	2,622	3,001	5,216	5,646	6,513	4,187	4,088	4,797	
Coût total annuel du marché	c/kWmth													53,542
CTM = coût total du marché	c/kWh													
													CTM actualisé	6,1121
													CTM précédent	6,1148

Le nouveau TDC de 2002 pour 115kV actualisé en se servant du CTM actualisé de 2002 est 5,8678 cents/kWh, ce qui est légèrement plus bas que le chiffre initial de 5,868 cents/kWh fondé sur le calcul précédent du CTM.

Tableau 3 - nouveau TDC de 2002 actualisé pour 115kV

	Définitif		
	2000	2001	2002
TDC réglementé (P) @ 115 kV	5,0369	5,4454	5,7369
PHEO moyen annuel			5,2013
CTM (P)			
Historique, ajustement du TDC incl.	5,7369	5,7369	
Actuel, selon le PHEO, FSMG réels, les tarifs régl., le rabais estimatif, etc.			6,1295
TDC (ancien calcul)	5,0369	5,4454	
TDC (2002) = le plus élevé de:			
i) Moyenne du CTM (2002, 2001, 2000)	5,8678		
ii) TDC (2001)	5,4454		
Donc, TDCnouv. actualisé (2002)			5,8678
		TDCnouv. précédent	5,8687

Le nouveau TDC de 2002 pour 230kV actualisé en se servant du CTM actualisé de 2002 est 5,8272 cents/kWh, ce qui est légèrement plus bas que le chiffre initial de 5,8281 cents/kWh fondé sur le calcul précédent du CTM.

Tableau 4 - nouveau TDC de 2002 pour 230kV

	2000	2001	Définitif 2002
TDC réglementé (P) @ 230 kV	4,9848	5,3933	5,6848
PHEO moyen annuel			5,2013
CTM (P)			
Historique, ajustement du TDC incl.	5,6848	5,6848	
Actuel, selon le PHEO, FSMG réels, les tarifs régl., le rabais estimatif, etc.			6,1121
TDC (ancien calcul)	4,9848	5,3933	
TDC (2002) = le plus élevé de:			
i) moyenne du CTM (2002, 2001, 2000)	5,8272		
ii) TDC (2001)	5,3933		
Donc, TDC (2002)			5,8272
		TDCnouv. précédent	5,8281

Actualisation du CTM et du nouveau TDC de 2003

Le Coût total du marché (CTM) de 2003 pour 115kV et 230 kV actualisé en se servant du chiffre de hausse mensuelle de l'article 8 est 6,0820 cents/kWh, ce qui constitue une augmentation par rapport au chiffre initial de 6,0649 cents/kWh dérivé du chiffre de hausse mensuelle de l'article 1.6. Cette augmentation peut être presque entièrement attribuée aux frais d'énergie en situation d'urgence, ce qui s'est produit au cours de la panne du mois d'août 2003. Ces frais n'ont pas été pris en compte dans les chiffres de la hausse mensuelle publiés par la SIGMÉ. Par définition, le CTM annuel pour 115kV et 230 kV est identique à compter de 2003.

Tableau 5 – Coût total du marché de 2003 pour 115kv et 230kv

STATISTIQUES MENSUELLES		Janv.	Févr.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct	Nov	Déc	Total	
														Moyenne	
TAUX DU MARCHÉ															
PHEO	c/kWh	5,962	8,646	8,149	5,888	4,317	4,164	4,008	4,897	4,856	5,709	4,045	4,442	5,4236	
FSMG	c/kWh	0,461	0,647	0,557	0,538	0,448	0,473	0,365	0,539	0,410	0,435	0,422	0,529	0,4854	
	FSMG précédent	0,463	0,654	0,572	0,541	0,451	0,482	0,375	0,369	0,422	0,440	0,417	0,438	0,4687	
Tx réseau	\$/kWhmth	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83		
Tx branchement	\$/kWhmth	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82		
TDC	c/kWh	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70		
Rabais	c/kWh	(0,949)	(2,129)	(2,129)	(2,129)	(0,316)	(0,316)	(0,316)	(0,783)	(0,783)	(0,783)	(0,779)	(0,779)		
CALCUL DU COÛT TOTAL DU MARCHÉ															
Coût total du marché par mois	c/kWhmth	4 958	5 649	5 779	3 963	4 197	3 981	3 905	4 348	4 097	4 875	3 524	4 005		
Coût total annuel du marché	c/kWhyr														53 278
CTM = coût total du marché	c/kWh														6,0820
															CTM précédent 6,0649

Le nouveau TDC de 2003 pour 115kV actualisé en se servant du CTM actualisé de 2003 est 5,9828 cents/kWh, ce qui indique une légère augmentation par rapport au chiffre initial de 5,9780 cents/kWh fondé sur le calcul précédent du CTM.

Tableau 6 - nouveau TDC de 2003 pour 115kV

	2001	Définitif 2002	Définitif 2003
TDC réglementé (P) @ 115 kV	5,4454	5,7369	
PHEO moyen annuel		5,2013	5,4236
CTM (P) Historique, ajustement du TDC incl.	5,7369		
Actuel, selon le PHEO, FSMG réels, les tarifs régl., le rabais estimati, etc.		6,1295	6,0820
TDC	5,4454	5,8678	
TDC _{nouv} (2003) = le plus élevé de:			
i) Moyenne du CTM (2003, 2002, 2001)	5,9828		
ii) TDC _{nouv} (2002)	5,8678		
Donc, TDC actualisé _{nouv.} (2003)			5,9828
		TDC _{nouv.} précédent	5,9780

Le nouveau TDC de 2003 pour 230kV actualisé en se servant du CTM actualisé de 2003 est 5,9596 cents/kWh, ce qui indique une légère augmentation par rapport au chiffre initial de 5,9548 cents/kWh fondé sur le calcul précédent du CTM.

Tableau 7 - nouveau TDC de 2003 pour 230kV

	2001	Définitif 2002	Définitif 2003
TDC réglementé (P) @ 230 kV	5,3933	5,6848	
PHEO moyen annuel		5,2013	5,4236
CTM (P) Historique, ajustement du TDC incl.	5,6848		
Actuel, selon le PHEO, FSMG réel, les tarifs régl. le rabais estimatif, etc.		6,1121	6,0820
TDC	5,3933	5,8272	
TDC _{nouv} (2003) = le plus élevé de :			
i) Moyenne du CTM (2003, 2002, 2001)	5,9597		
ii) TDC _{nouv} (2002)	5,8272		
Donc, TDC actualisé _{nouv.} (2003)			5,9597
		TDC _{nouv.} Prédécent	5,9548

Sommaire de l'amélioration apportée au calcul du CTM et du nouveau TDC

Ce tableau récapitule les changements apportés au CTM et au nouveau TDC au cours de la période 2002 et 2003 :

	<u>2002</u>		<u>2003</u>	
	<u>Précédent</u>	<u>Actualisé</u>	<u>Précédent</u>	<u>Actualisé</u>
CTM 115kV	6,1322 cents/kWh	6,1295 cents/kWh	6,0649 cents/kWh	6,0820 cents/kWh
nouveau TDC 115kV	5,8687 cents/kWh	5,8678 cents/kWh	5,9780 cents/kWh	5,9828 cents/kWh
CTM 230kV	6,1148 cents/kWh	6,1121 cents/kWh	6,0649 cents/kWh	6,0820 cents/kWh
nouveau TDC 230kV	5,8281 cents/kWh	5,8272 cents/kWh	5,9548 cents/kWh	5,9597 cents/kWh

Tableau 8 – Chiffres définitifs de la hausse mensuelle fournis par la SIGMÉ

(\$	Hausseali mens. déf. Art. 8
2002	Mai	0,23
	Juine	0,21
	Juil.	0,16
	Août	0,14
	Septembre	0,10
	Octobre	0,20
	Novembre	0,19
	Décembre	0,17
2003	Janvier	0,45
	Février	0,10
	Marsh	0,12
	Avril	0,26
	Mai	0,21
	Juine	0,15
	Juil.	0,14
	Août	1,94
	Septembre	0,19
	Octobre	0,21
	Novembrebe	0,38
	Décembre	1,22
2004	Janvier	0,60
	Février	0,50
	Marsh	0,98
	Avril	0,41
	Mai	0,37
	Juine	0,41
	Juil.	0,47
	Août	0,50
	Septembre	0,56
	Octobre	0,52
	Novembre	0,55
	Décembre	0,43
2005	Janvier	0,43
	Février	0,44
	Mars	0,48
	April	0,57
	Mai	0,44
	Juine	0,48